

## **Sujet pratique :**

*Vous résoudrez le cas pratique suivant en prenant soin de justifier toutes vos réponses.*

Installés en France depuis de nombreuses années Ibrahim et Fatima ont eu deux filles, Zaïna née en 1982, Alia née en 1984. Toutes les deux sont nées en France et sont de nationalité française.

Profondément attachés à leurs origines algériennes et souhaitant que leurs filles les perpétuent, Ibrahim et Fatima ont décidé de pourvoir aux destinées « sentimentales et familiales » de leurs enfants.

Zaïna est une enfant soumise. Et lorsque ses parents lui ont présenté Medhi, un jeune français d'origine lui aussi algérienne, elle n'a pas opposé de résistance à une éventuelle union. Il faut dire que Medhi était plutôt un bon parti ; outre le fait qu'il venait d'acquérir une petite épicerie dans le centre de Paris, il était propriétaire d'un appartement en banlieue parisienne. Le mariage a donc été célébré en 2002 devant l'Imam de Créteil. En novembre 2007, Medhi a appris le décès en Algérie de sa mère et tout naturellement il a décidé de se rendre à ses obsèques. Mais un malheur n'arrivant jamais seul, l'avion dans lequel il avait embarqué, le 21 novembre 2007, s'est écrasé au décollage. Aucun passager n'a survécu. Profondément affectée Zaïna vient vous consulter : elle ne comprend pas bien les affirmations et des ses beaux-frères et belle-sœurs qui lui contestent tout droit dans la succession de son mari. Ils prétendent en effet que Zaïna et Medhi n'ont jamais été mariés car leur mariage n'a pas été célébré devant l'officier d'état civil.

1 mois après le décès de Medhi, Zaïna a appris qu'elle était enceinte. Le 6 juin 2008, elle accouche d'une petite fille. Là encore, elle s'inquiète quant à la filiation de son enfant. Ses craintes sont-elles fondées ? Pouvez-vous la rassurer ?

Alia, semblait quant à elle moins docile que sa sœur. Elle a très tôt été touchée par le virus des études... Son bac en poche, elle a entamé de longues études de médecine et ce malgré la réprobation de ses parents. Ceux-ci ont alors exercé une forte pression sur elle pour qu'elle cesse ses études, la menaçant de lui couper les vivres. Ils souhaitent qu'elle épouse un cousin au 4<sup>ème</sup> degré, Assam, à qui elle a d'ailleurs été promise dès son plus jeune âge. Ce dernier est algérien et a passé toute sa jeunesse en Algérie. Un tel mariage lui permettrait notamment de mettre un terme à son séjour irrégulier en France. Alia n'a en vérité pas d'autre choix que d'unir sa destinée à celle d'Assam. En cas de refus, ses parents l'ont menacé de l'envoyer vivre chez ses grands-parents au fin fond de l'Algérie. Le mariage est célébré en 2003. Pour Alia, cela tourne vite au cauchemar. Son mari fréquente assidûment la mosquée et multiplie les absences. Et quand il est présent, il est d'une rare violence : il la bat et devant son refus de céder à ses avances il l'a même violée. N'en pouvant plus, Alia a décidé en 2005 de quitter le domicile conjugal. Elle est partie vivre chez une ancienne camarade de l'université qui a bien voulu la recueillir. Elle a alors repris ses études ; mais puisqu'il lui faut subvenir à ses besoins, elle a renoncé à ces ambitions de médecin. Elle sera donc infirmière. En mai 2008 elle a obtenu son diplôme. Là voilà désormais financièrement autonome. Alia vient vous consulter : elle est très choquée ; elle vient en effet de recevoir un courrier de l'avocat de son mari qui entend obtenir le divorce pour faute au motif qu'elle aurait manqué à ses divers devoirs, d'abord en refusant toute relation sexuelle, ensuite en quittant le domicile conjugal. Au chômage, il réclame en outre le versement d'une prestation compensatoire. Pouvez-vous rassurer Alia ? Elle vous demande de l'éclairer sur les arguments avancés par son mari. Elle s'interroge sur tous les moyens de défense dont elle dispose et sur son obligation de verser une prestation compensatoire à son mari.

Alia vous fait enfin part de son inquiétude s'agissant de sa jeune cousine Ouria, âgée de 16 ans... Elle craint qu'elle connaisse le même sort qu'elle dans les mois à venir ? Là encore pouvez-vous la rassurer ?